



Licence Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts. 2014, Université Paris-Est Marne-La-Vallée - UPEM. hceres-02037086

HAL Id: hceres-02037086

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037086>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Arts

de l'Université Paris-Est Marne-la-
Vallée

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Établissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Arts

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI150008423

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Bâtiment IFI, Allée du Promontoire, 93160 Noisy-le-Grand.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Arts* vise à dispenser des connaissances théoriques et à permettre l'acquisition des compétences pratiques dans différents domaines artistiques en tenant compte des évolutions technologiques propres aux métiers de l'art et de la culture et en gardant un lien avec des disciplines connexes du domaine culturel et littéraire. Un stage et la réalisation de travaux artistiques complètent la formation. La mention propose trois parcours parallèles, avec plusieurs enseignements mutualisés. Ces trois parcours, proposés dès la première année, sont : *Études cinématographiques et audiovisuelles*, *Études visuelles, multimédia et arts numériques* et *Musiques et métiers du son*. Les compétences acquises permettent soit une insertion professionnelle après la 3^{ème} année de licence, soit une poursuite d'études dans des masters spécialisés de l'Université de Marne-la-Vallée ou ailleurs, voire dans des écoles spécialisées.

Le parcours *Études cinématographiques et audiovisuelles* est axé sur tous les aspects principaux du cinéma (histoire et théorie du cinéma, écriture d'un scénario, prise de vue, prise de son, montage), tout en proposant des enseignements d'ouverture (culture scientifique, littérature, musique, etc.) et en dispensant des compétences additionnelles (informatique, langue).

Le parcours *Études visuelles, multimédia et arts numériques*, sélectif comme le précédent (accès sur dossier), est centré sur l'approche théorique et pratique de l'image (histoire, analyse, création, etc.) dans le contexte de l'histoire des arts et du développement des nouvelles technologies. Le passage en L3 permet une spécialisation dans le domaine des « études visuelles » ou dans celui des « multimédias et arts numériques ».

Le parcours *Musiques et métiers du son* dispense des enseignements en musicologie (histoire et analyse de la musique), technique musicale (formation musicale, théories de la musique), technologie musicale (instrumentation, acoustique, etc.) et pratique (prise de son, mixage, etc.). Des disciplines complémentaires sont également proposées (histoire de l'art, radiophonie, anglais, français, informatique, etc.). Il est demandé aux étudiants désirant suivre ce parcours *Musiques et métiers du son* de justifier d'un bac général, de diplômes de conservatoires ou d'écoles de musique agréés et de présenter une lettre de motivation.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les parcours proposés par la mention ont tous pour objectif d'allier les enseignements théoriques et technologiques à la pratique artistique, permettant des passerelles entre disciplines ainsi qu'une préparation raisonnée vers des métiers variés (production audiovisuelle, techniciens du son, arts numériques, etc.). La formation, qui se caractérise par une identité spécifique, originale et innovante, propose des enseignements progressifs, riches et diversifiés, dans des conditions plutôt confortables pour les étudiants (il n'y a pas de groupes surchargés, le suivi des étudiants fait l'objet d'une attention particulière, certains enseignants utilisent un blog pour communiquer avec eux, etc.). L'accent est aussi mis sur le travail méthodologique et le dossier insiste sur le fait que chaque enseignant-chercheur titulaire intervient dans les trois années pour assurer un meilleur suivi dans l'acquisition des compétences. En revanche, les langues vivantes ne sont pas une priorité : l'anglais n'est pas proposé à tous les semestres (si l'on en croit les maquettes communiquées) et la possibilité d'apprendre une autre langue vivante (allemand, espagnol) a bien été introduite, mais semble relever de dispositions exceptionnelles ou particulières. De manière générale, un stage est obligatoire en 3^{ème} année dans les trois parcours. Les modalités d'évaluation des étudiants sont cohérentes et équilibrées. Le dossier fait état de contacts au minimum semestriels entre l'équipe pédagogique et les délégués étudiants du parcours *Cinéma*, mais aucune précision n'est donnée sur le contenu et l'impact de ces échanges.

Du soutien pédagogique est prévu dans plusieurs matières, mais, pour des questions de moyens, le dispositif d'encadrement du tutorat est inégal selon les parcours. Des cours mutualisés permettent une mobilité interne réelle et on note un nombre important de partenariats avec d'autres établissements (La Ferme de Buisson, École Nationale Supérieure Louis Lumière, Centre National de la Cinématographie, Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique, etc.) ; en cinéma, les étudiants peuvent rejoindre la licence professionnelle mention *Techniques et activités de l'image et du son* spécialité *Gestion de production audiovisuelle (animation, cinéma et télévision)*. La mobilité internationale est très faible dans cette mention qui participe pourtant à des accords de type Erasmus ou Crepuq (Conférence des Recteurs et Principaux des Universités du Québec). On peut souligner un effort d'adaptation aux étudiants présentant des contraintes particulières : ainsi, dans le parcours *Études visuelles, multimédia et arts numériques*, par exemple, un jour de libre est prévu dans l'emploi du temps pour permettre aux étudiants salariés de travailler.

La préparation à l'orientation des étudiants est bien balisée et chaque parcours trouve une suite naturelle dans un master généraliste ou spécialisé et professionnalisant de la même Université. L'aide au projet professionnel se fait notamment avec le concours des enseignants référents, mais aussi sur la base de rencontres ou d'ateliers avec des intervenants du monde professionnel et grâce à des événements particuliers de plus grande envergure. La mention a établi divers partenariats avec des écoles spécialisées (cf. supra). La majorité des étudiants continue le cursus en master, mais l'insertion professionnelle après la licence est présentée comme étant bonne avec plusieurs métiers accessibles : assistant de production, monteur, designer sonore, arrangeur, webmaster, concepteur multimédia, etc. Cependant, aucun chiffre n'est fourni et le suivi des étudiants non diplômés n'est pas assuré.

L'équipe pédagogique est constituée d'un nombre très réduit d'enseignants-chercheurs titulaires, une grande partie des enseignements étant assurée par des vacataires et des professionnels : cette situation peut en partie se justifier dans le cadre d'un cursus mettant l'accent sur la professionnalisation et donc sur l'expérience des professionnels exerçant par ailleurs les métiers visés. Aucune indication n'est fournie à propos d'un conseil de perfectionnement. S'agissant de parcours sélectifs (cf. supra), le pilotage de la formation s'appuie sur une description assez précise de la population étudiante dans son ensemble, en incluant leur académie d'origine, les étudiants boursiers (majoritaires), les étudiants provenant de BTS ou de classes préparatoires (minoritaires). L'autoévaluation se révèle très succincte, mais le processus de valorisation du diplôme révèle une démarche active.

- Points forts :
 - L'offre est innovante et il y a un effort d'adaptation des disciplines traditionnelles au monde du travail.
 - Il y a un fort taux de réussite (entre 62 % et 80 %) et de poursuite d'études.
 - Les partenariats sont solides ainsi que les contacts privilégiés avec le milieu professionnel dont de nombreux représentants interviennent dans la formation.

- Points faibles :
 - Le nombre de titulaires est trop restreint et il n'y a pas de renseignement sur un conseil de perfectionnement.
 - La mention manque de moyens pour les dispositifs d'accompagnement ou pour l'achat de matériel.
 - L'enseignement des langues vivantes n'est pas prioritaire.
 - La mobilité internationale est très réduite.

- Recommandations pour l'établissement :

Il est recommandé de poursuivre l'effort dans l'introduction de l'enseignement d'une deuxième langue vivante et de langues autres que l'anglais, de susciter un accroissement de la mobilité internationale. Plus de moyens devraient être alloués à cette mention.



Observations de l'établissement

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la mention de licence :

Arts

Les responsables pédagogiques des différents parcours de la licence Arts remercient les évaluateurs de l'AERES pour leurs commentaires, mais regrettent que l'analyse proposée ne soit pas positionnée au niveau des parcours et donc ne permette que difficilement d'orienter les évolutions dans le cadre du prochain quinquennal. Ils apprécient les commentaires positifs mentionnant la qualité d'innovation des parcours proposés, leur originalité dans le paysage universitaire français et le soin apporté à l'encadrement étudiant. Ils notent également que plusieurs points négatifs sont liés à des points externes : au fonctionnement spécifique de l'UPEM sur les recrutements d'EC (manque de titulaires) ou aux calculs de dotation budgétaire (moyens matériels).

Parcours Etudes Cinématographiques et Audiovisuelles

Pas de commentaire transmis.

Parcours Etudes Visuelles, Multimédia et Arts Numériques

1. Le nombre de titulaires est trop restreint et il n'y a pas de renseignement sur un conseil de perfectionnement.
 - a. La formation EVMAN date de 2010. Grâce à elle nous avons pu créer 2 nouveaux postes, son efficacité est démontrée, et dans ce contexte nous souhaitons augmenter le nombre de titulaires.
 - b. Nos formations ne sont pas ouvertes à l'apprentissage. Cela explique la remarque sur le manque d'un conseil de perfectionnement.
2. La mention manque de moyens pour les dispositifs d'accompagnement ou pour l'achat de matériel
 - a. Il est possible qu'une formation de la mention manque de moyens pour les dispositifs d'accompagnement ou pour l'achat de matériel. Il est à noter cependant que les autres formations obtiennent des financements en présentant des projets (BQE, Plan Réussite à la licence, ou bien la recherche de la taxe d'apprentissage) cf. 13, 30-31
3. L'enseignement des langues vivantes n'est pas prioritaire.
 - a. Effectivement la périodicité est insuffisante, en raison de plusieurs facteurs (par exemple : manque d'enseignants d'anglais). Cependant, l'université a mis en place une plate-forme « Tell Me More » pour pratiquer l'anglais et autres langues. En outre, chaque formation a besoin d'une langue spécifique qui s'adapte à elle.
4. La mobilité internationale est très réduite
 - a. Le dispositif correspond à la demande des étudiants. Chaque année 3 ou 4 étudiants en bénéficient. Ce nombre peut paraître insuffisant mais il est fonction de la libre adhésion de l'étudiant.

Parcours Musique et Métiers du Son

Nous remercions le comité d'évaluation pour ses commentaires sur le parcours « Musique et Métiers du Son » de la licence Arts. Quelques commentaires et précisions :

- l'enseignement de l'anglais est proposé à tous les semestres ;
- une deuxième langue (espagnol) a été introduite cette année, en partenariat avec les enseignants de l'UFR Langues et Civilisations, mais avec peu de succès (une demande sur

l'ensemble des trois années de licence) ;

- les dispositifs d'accompagnement existent bien dans le parcours avec des moyens assez importants (150 HETD/an) dans le cadre du Plan Réussite Licence ;
- de même, les dotations exceptionnelles sur projet (BQE) ont permis l'acquisition de matériel et de logiciels – même si cela reste insuffisant ;
- avec la signature récente d'accords de partenariat avec des universités étrangères (Universitat Politècnica de València, De Montfort University, Newcastle University) et les échanges ERASMUS et CREPUQ déjà existants, il est attendu que la mobilité internationale soit plus importante au cours du prochain quinquennal.

Gilles ROUSSEL
Président
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

